

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation :
22/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/105**

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAI Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

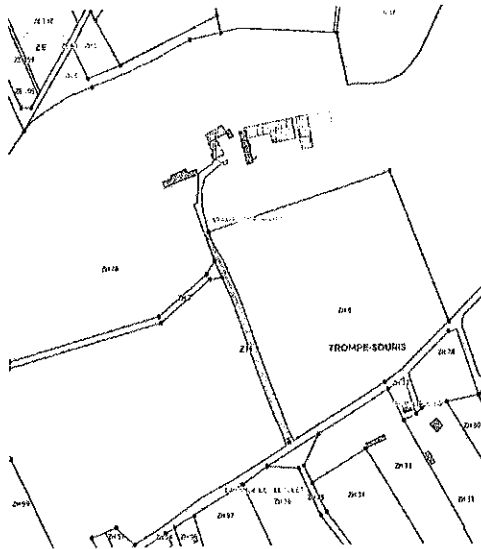
Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/105 : URBANISME - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR "UN PASSAGE CANADIEN".

Rapporteur : Didier GUERIN

CONTEXTE : Dans le cadre de l'activité agricole exercée sur la commune, il est proposé de permettre la traversée d'animaux d'élevage entre les parcelles cadastrées ZH 8 et ZH 76, séparées par un chemin communal. Une convention d'occupation du domaine public fixe les conditions de réalisation, d'utilisation, d'entretien et de remise en état de cet aménagement, qui resteront à la charge de l'exploitant.



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Paimpont et l'exploitation agricole concernée, relatif à la création et à l'utilisation d'un passage permettant la circulation libre d'animaux d'élevage entre les parcelles cadastrées ZH 8 et ZH 76 ;

Vu l'avis favorable de la commission voirie urbanisme du 24 avril 2026,

Considérant que cet aménagement est destiné à permettre la traversée des animaux entre ces deux parcelles séparées par un chemin communal ou un chemin d'exploitation, tout en garantissant la sécurité des usagers du chemin ;

Considérant les conditions d'aménagement, d'entretien, de sécurité et de remise en état prévues par la convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public relative à la traversée d'animaux d'élevage entre les parcelles ZH 8 et ZH 76 ;

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Patrick HAUPAS, the Secretary of the session.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Alain LEFEUVRE, the Mayor.